

à hautes palées exigerait une pente très forte, ce qui est un point essentiel de la construction de nos chemins de fer. On en comprendra l'importance lorsque j'aurai mentionné le fait que la locomotive la plus puissante, sur l'Intercolonial, ne peut traîner plus de vingt chars chargés, tandis que sur le chemin du Canada du Sud, chaque engin traîne de 40 à 45 voitures chargées, ce qui réduit énormément les frais de transport. Or, si un pont à hautes palées exige une pente raide, c'est-à-dire de 50 à 60 pieds par mille, l'obstacle sera sérieux et devra empêcher—outre les autres considérations—le chemin de donner les profits qu'il réaliserait autrement. En matières de ce genre, ni la Chambre ni le comité des chemins de fer n'ont dû être contrôlés par l'influence ou les intérêts de compagnies rivales. Il n'y a aucun doute que la compagnie du Grand-Tronc a combattu énergiquement ce projet. Pour moi, je pense qu'il y aura place pour deux grandes lignes à l'est, lorsque nos voies de communication seront terminées à l'ouest. On a prétendu, d'autre part, en comité, que cette ligne passerait à travers les États-Unis ; mais cet argument ne vaut rien, puisque le Grand-Tronc lui-même y passe, et que la plus grande partie de son trafic aboutit aux ports américains. Nous n'avons, en somme, qu'à considérer : 1o. les intérêts du Canada ; 2o. les intérêts qui seront sacrifiés si le gouvernement insiste sur la construction d'un pont à hautes palées ; 3o. ce qui serait plus avantageux à ceux qui veulent avoir un autre débouché à la mer par la voie la plus facile et la meilleure. Je dois me plaindre aussi du manque de franchise du rapport de monsieur Gzowski, qui invoque l'autorité du général Warren, ingénieur américain, à propos de l'érection des ponts sur le Mississippi, et qui oublie d'avouer que l'opinion de ce dernier n'a pas prévalu ; que d'autres ingénieurs s'étaient prononcés dans un sens contraire ; qu'il n'y a pas moins, actuellement, de onze ponts à basses palées sur le Mississippi ; que l'on a accordé des chartes, encore en vigueur, pour l'érection de ponts sur le Saint-Laurent à divers endroits, et qu'un pont est actuellement en voie de construction, tandis que l'intérêt public nous fait voir la nécessité du pont dont ne veulent ni le Grand-Tronc ni ceux qui sont intéressés à ce que le trafic se fasse par cette voie. C'est à cela

que je m'oppose sérieusement. La question n'a pas été traitée d'après son mérite. Personne en Canada n'a plus de respect que moi pour monsieur Gzowski ; mais je prétends que son habileté n'est pas telle qu'il faille attribuer à ses opinions une autorité supérieure à d'autres dont il a été question, ou que le gouvernement soit justifiable de le choisir comme arbitre, lorsque monsieur Shanly se prononce si explicitement, et que monsieur Page ne le contredit pas.

### CANAL DE CARILLON.

#### MOTION POUR L'IMPRESSION DU CONTRAT.

**M. MACKENZIE :** Je propose que le rapport présenté à la dernière session, relativement au contrat de messieurs R. P. Cook et Cie. pour les travaux du canal de Carillon, soit imprimé. A la dernière session, on a présenté un rapport général sur cette matière, mais on a omis d'y insérer un rapport spécial fait par deux ingénieurs sur une certaine partie des travaux. Comme il n'y a pas de comité de nommé pour le moment, je crois devoir présenter cette motion directement.

**SIR CHARLES TUPPER :** Je crains bien qu'il soit impossible pour la Chambre d'adopter cette motion. Je suis sûr que mon honorable ami sera de cet avis lorsque je lui aurai rappelé qu'il n'est pas d'usage de presser l'adoption d'une motion entraînant une dépense d'argent avant que l'affaire ait été soumise au comité des impressions.

**M. MACKENZIE :** Mais il n'y a pas encore de comité de constitué, et il n'y en aura pas de plusieurs jours.

**SIR CHARLES TUPPER :** Je souhaiterais vivement que ces documents pussent être imprimés ; mais je ne vois pas comment nous pourrions nous départir de la coutume existante, et adopter ainsi une motion qui entraîne une dépense d'argent.

La motion est alors retirée, de l'assentiment de la Chambre.

### TRACÉ DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

#### MOTION POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS.

**M. MACKENZIE :** Je propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, demandant la production de tous les rapports qui ont été faits depuis le premier jour de mars 1879